36 PP

AB RIVIERA SANTE 07B864

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE LA VALLIERE BATIMENT 4

06730 ST ANDRE DE LA ROCHE (ALPES MARITIMES)

DÉPÔT DU
27 AVR. 2007
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille sept,

et le vingt-trois mars,

les soussignés :

- Nicolas BALSEMIN,
- Jean-Michel MONJO,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - Nomination de la gérance

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- Jean-Michel MONJO,
 demeurant à SAINT SELVE (Gironde) 21 rue de Fortage,

pour une durée indéterminée.

Jean-Michel MONJO déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Nicolas BALSEMIN

Jean-Michel MONJO